



Regroupement familial - problème surface du logement

Par **Brasileiro**, le **07/09/2009** à **12:04**

Bonjour, rnrnJ'ai effectué une demande de regroupement familial en déc 08. rnrnAprès quelques jours la mairie de mon arrondissement a tout de suite émis son avis favorable (sans même visiter l'appartement) rnrnL'OFII a effectué une visite de l'appartement et a noté que la surface de mon studio est 21m2 et non pas 22m2 comme indiqué dans mon bail de location. rnrnAprès 6 mois d'attente, j'ai appelé la préfecture de Paris pour savoir la suite de ma demande. La gentille dame de la préfecture a regardé mon dossier et elle m'a dit qu'ils ne regardent pas que la surface mais il y a d'autres critères à vérifier (ressources...état civils..). Mais elle m'a dit que si j'ai l'opportunité de changer de logement, ça augmenterait mes chances. rnrnJe suis cadre dans une banque, je gagne bien ma vie, je paie régulièrement mes impôts et je me suis marié en France. J'habite dans un quartier huppé de la capitale, le loyer est cher. Ma femme est américaine et je suis d'Amérique du Sud. Je suis venu en France en sept 05 et j'ai effectué mes études supérieures à Paris. rnrnEn principe la préfecture va me répondre fin septembre, début octobre. rnrnPensez-vous que j'ai des chances pour obtenir un avis favorable ? rnrnMerci d'avance pour votre précieuse aide. rnrncordialement